

ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL EN PALESTINE

Le Haut Comité arabe et l'Agence juive ont répondu à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. Ils ont donné au délégué du Comité international à Jérusalem l'assurance écrite qu'ils respecteront les Conventions de Genève de 1929 relatives à l'amélioration du sort des blessés et malades et au traitement des prisonniers de guerre. Ainsi, les parties en cause ont pris l'engagement d'observer dans le présent conflit, les principes humanitaires qui inspirent toute l'œuvre de la Croix-Rouge. Le Comité international vient donc de renforcer sa représentation en Palestine par l'envoi de quatre nouveaux délégués suisses. Ceux-ci veilleront à la protection des hôpitaux, des blessés et malades ainsi que des prisonniers de guerre, et autant que possible à la sécurité de la population non combattante.

La Croix-Rouge américaine vient d'annoncer au Comité international qu'elle lui adressait un envoi important de médicaments qu'il aurait à distribuer. Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge en Palestine le répartiront entre les organisations arabes et juives, en tenant compte de l'urgence de leurs besoins respectifs. Ils feront de même des autres secours qui leur seront confiés.

ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL A BERLIN

LE « TRAIN SANITAIRE GENÈVE »¹

Dans le courant de l'année 1947, le Comité international de la Croix-Rouge étudia la possibilité d'organiser un train sanitaire pour transporter en Allemagne la population des territoires allemands cédés à la Pologne ainsi que les prisonniers de guerre grands blessés et malades venant de l'Est.

¹ *Hors-texte.*